

ANOM, Etat Civil, Résultats

Réunion GRAND-ILET 1904

28 juin 1904

Mariage de -
Clair Mepe Vincent

et
Borser Marie Anéa

N° 16

2

L'an mil neuf cent quatre le vingt huit juin à onze heures du matin, par devant nous Alphonse Robert, Juge de Paix, Spécial du Grand Ilet, conjugué de Salazie, Juge de la Réunion remplissant les fonctions supérieures de l'Etat Civil et ayant la vision commune, Ont comparu le sieur Clair Mepe Vincent habitant domicilié à cette commune, lieu dit Mare à Martin, où il est né le quatorze décembre mil huit cent dix huit, fils unique et légitime de sieur Clair Dethange Marcel, habitant domicilié à cette commune, à ce présent et consentant et épouse Titot Marie Angèle, le doy vivant, sans profession, domiciliée à cette commune à l'autre part, Et la demoiselle Borser Marie Anéa, sans profession, domiciliée à cette commune, lieu dit Mare à Martin, née en cette Ile commune à Saint Philip le quinze Mars mil huit cent quatre vingt neuf, fille unique et légitime de feu sieur Borser Louis et de son épouse domiciliés à la commune de Saint Joseph et de sa sœur Grandy Fanchie, sans profession, domiciliée à cette commune, à ce présente et consentante à l'autre part, Desquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage par acte entre eux et sous les publications ont été affichées devant la principale porte d'entrée les dimanches vingt quatre avril et premier mai dernier et qu'il n'est survenu aucune opposition à ce mariage, faisant droit à leurs requêtes, avons soussigné lecture aux parties 1^{re} de l'acte de naissance des futurs époux, 2^{de} de l'acte de décès de la mère du futur époux, 3^{de} de l'acte de décès du père de la future épouse, 4^{de} des actes de publi-